

Duplicata

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)  
53004 LAVAL CEDEX  
TEL: 02 43 59 70 80  
CONSULTATION MINITEL:08 36 29 22 22

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX  
COMPTES DU MAINE LADONNE  
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES MORANDIERES "

53810 CHANGE

V/REF :  
N/REF : 76 B 88 / A-204

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 18/02/97, SOUS LE NUMERO A-204,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/10/96  
CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

... CONCERNANT LA SOCIETE  
SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX  
COMPTES DU MAINE LADONNE  
SOCIETE ANONYME  
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES MORANDIERES "  
53810 CHANGE

R.C.S LAVAL B 308 636 737 (76 B 88)

LE GREFFIER

**SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DU MAINE - LADONNE  
« SOFIDEM-LADONNE »**

**Société anonyme au capital de 534 840 F  
Siège social : Rue JB Lamarck  
Parc d'activités Les Morandières  
53810 CHANGE**

**RCS LAVAL B 308 636 737**

**-:-:-**

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 7 OCTOBRE 1996**

**-:-:-**

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,  
Le sept octobre à dix neuf heures,

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège social sur convocation régulière du Président.

Etaient présents :

- Monsieur NOURY Jean-Paul, Président,
- Monsieur LADONNE Raymond,
- Monsieur PERRIN Jean-Jacques,
- Monsieur BOISGONTIER Joël.

Les administrateurs en exercice étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Démission d'un administrateur et Directeur Général.

Monsieur le Président expose que Monsieur Raymond LADONNE, administrateur et Directeur Général de la Société, a donné sa démission de ces postes et ce à compter du 1er octobre 1996.

Après discussion, le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Raymond LADONNE aux postes d'administrateur et de Directeur Général et décide de ratifier cette décision lors de la prochaine Assemblée Générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président :



Un Administrateur :

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**